

Canal de Marseille



ATTENTION DANGER !



De la Roque d'Anthéron à La Ciotat, le Canal de Marseille est un ouvrage d'exploitation qui sert à l'alimentation en eau potable des habitants de la région.

Pour des raisons de sécurité, **la baignade y est strictement interdite.**

Ne jouez pas avec votre vie !



Plus d'infos sur
eaudemarseille-metropole.fr

En cas
d'urgence
contactez le



112

Canal de Marseille

Le Canal de Marseille est un ouvrage d'exploitation qui sert à alimenter en eau potable les habitants de la région provençale. Ce n'est pas un lieu de détente ni une base de loisirs. Les risques d'accidents mortels sont réels et plusieurs drames se sont malheureusement déjà produits.

Interdiction



De se baigner

A cause de la **vitesse de l'eau**.

Elle y est, en moyenne, de 0,7 mètre à la seconde. Mais elle peut s'élever à tout moment lors d'une ouverture de vannes.

Et de la **profondeur du canal**.

Elle varie de 2 mètres à 2,40 mètres. Ce qui empêche quiconque d'y avoir pied.



De se promener sur les berges

Les **risques de chute, de blessures et de noyade** sont nombreux. Les parois du canal sont pentues et glissantes et empêchent toute remontée sur la berge.

Dans tous les endroits sensibles, des mesures de protection sont mises en place : grillages, portails, panneaux, barrières et gardiennage.

En cas de chute

Ne paniquez pas et laissez vous porter jusqu'aux lignes de vie, placées régulièrement tout au long du canal, pour vous y agripper en attendant les secours.